

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval

Date : Lundi 16 décembre 2019 à 9h30

Lieu : Salle polyvalente de la Chapelle Montmartin (Place de l'Eglise – 41320 LA CHAPELLE MONTMARTIN)

Etaient présents : voir fiche annexe

Les diaporamas présentés lors de la réunion sont disponibles en téléchargement sur le site Internet du SAGE Cher aval : www.sage-cher-aval.fr dans la partie «Les comptes-rendus et diaporamas des réunions ».

Le lundi 16 décembre à 9h30 s'est tenue, à la salle polyvalente de la Chapelle Montmartin (41), une réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- 1°) Présentation de l'état des lieux 2019 du bassin Loire-Bretagne,
- 2°) Débat sur le futur programme de mesures Loire-Bretagne 2022-2027 : enjeux, actions prioritaires, difficultés,
- 3°) Point d'information sur l'état d'avancement du projet de contrat territorial « Cher canalisé et affluents »,
- 4°) Questions diverses.

M. Claude CHANAL (*Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval*) ouvre la séance à 9h30 et présente l'ordre du jour. Pour des raisons personnelles, il ne pourra pas présider la séance et confie le soin à M. Serge PERROCHON (*Vice-président de la CLE*) de le remplacer.

1° & 2°) Présentation de l'état des lieux 2019 du bassin Loire-Bretagne & débat sur le futur programme de mesures Loire-Bretagne 2022-2027 : enjeux, actions prioritaires, difficultés

M. Adrien LAUNAY (*Animateur du SAGE Cher aval – Chargé de mission à l'Etablissement public Loire*) présente le diaporama correspondant.

M. PERROCHON rappelle qu'un seul paramètre suffit pour être déclassé. L'état des eaux s'est globalement amélioré à paramètres constants mais cela ne se voit pas car le thermomètre a bougé au cours du temps. De plus, d'autres pays européens n'ont pas traduit la directive de manière aussi restrictive que la France. La présentation suggère également que peu d'actions ont été réalisées en matière agricole cependant le programme de mesures ne recense pas tout ce qui est déjà mis en place par ailleurs (*Directive Nitrates, Plan Ecophyto*).

M. Jacky CHIQUET (*UFC-Que Choisir*) demande des précisions sur l'état des lieux du bassin du Fouzon, en particulier sur le risque de non-atteinte au niveau du paramètre « nitrates » : certaines masses d'eau font l'objet de suppositions et non pas de mesures ?

M. LAUNAY indique que 2 masses d'eau sont mesurées en mauvais état ($> 50 \text{ mg/L}$) sur ce paramètre : le Renon et la Céphons. Sur les autres, le risque a vraisemblablement été évalué sur la base de l'occupation du sol et de la typologie des cultures présentes.

Mme Valentine FROGET (*Pays de Valençay en Berry*) pense qu'une première mesure à inscrire sur ce territoire pourrait être d'améliorer la connaissance sur ce paramètre, dans le cadre d'un diagnostic de territoire. Cependant, au vu des pratiques et de l'occupation du sol, même si on n'a pas de mesures, on voit la tendance, on a peu de doutes sur le risque « nitrates ». Le Fouzon aurait pu également être ajouté. Le contrat territorial du bassin versant du Fouzon ne comporte actuellement aucune action en matière d'agriculture et de lutte contre les pollutions diffuses. Celui-ci arrivera à échéance en 2021.

M. CHIQUET trouve judicieux d'améliorer la connaissance mais cela ne nous empêche pas d'agir en parallèle.

M. Philippe JOURDAIN (*Association des maires de l'Indre*) constate effectivement que le Renon est le point noir du territoire. Cependant, aucune action n'est programmée à ce jour pour y faire baisser la concentration en nitrates.

M. Josselin DE LESPINAY (*FNE Centre-Val de Loire*) constate qu'à paramètres constants, on s'est un peu amélioré. Cependant, les critères ont évolué et quand on cherche, on trouve. Pour ce qui est de la comparaison avec les pays étrangers, ce n'est pas une compétition. Certains ont classé beaucoup de masses d'eau en MEFM sans justification. Pour résumer, le constat est clair : nous n'atteindrons pas le bon état de toutes les eaux en 2027. Il y a bien sûr l'inertie des milieux mais c'est surtout une responsabilité de l'inertie des hommes et de l'Etat. Se concentrer sur les masses d'eau proches du basculement est louable mais que fait-on pour les autres masses d'eau, celles qui sont éloignées du bon état ? Il ne faut pas les oublier et également agir dessus, même si y obtenir des résultats est plus long.

M. Marc MIOT (*Nouvel Espace du Cher*) veut mettre un bémol à l'intervention précédente. Si on n'a pas les mêmes moyens de mesure et de contrôle dans tous les pays d'Europe, on ne trouvera pas la solution car les cours d'eau ne s'arrêtent pas aux frontières. C'est un préalable à une action efficace.

M. DE LESPINAY indique que les mesures sont les mêmes. Ce sont les interprétations et le rapportage qui peuvent être différents. Il est bon de noter qu'il y a déjà eu des contentieux portant sur des tricheries.

M. Vincent VAUCLIN (AFB) remarque que si la tricherie a été éventée, c'est que l'UE a été vigilante. Il demande sur quelles mesures il y a des interprétations différentes ?

M. PERROCHON indique que chaque pays a le droit de renforcer la réglementation mais pas de l'assouplir. On en remet une couche alors que ce n'est pas forcément imposé par l'Europe. Il y a de la manipulation dans l'interprétation des critères, les thermomètres ne sont pas forcément les mêmes. En se fixant des objectifs trop ambitieux, l'Europe peut nous imposer une politique plus restrictive à l'avenir.

M. DE LESPINAY répète que le socle et les critères sont les mêmes, seuls les moyens pour y arriver diffèrent. La France a peut-être interprété la Directive mais il ne faut pas oublier que l'Europe, c'est nous. Quand on signe des accords, il faut les respecter.

M. MIOT constate qu'ailleurs, ils se prennent moins la tête et ils y arrivent.

M. DE LESPINAY rétorquent que pour l'instant, ils rusent.

M. CHIQUET évoque un autre argument, à savoir que les différences de traitement peuvent induire des distorsions de concurrence. Il est dérangé par le raisonnement qui consiste à parler en termes de nombre de masses d'eau : ce n'est pas forcément la meilleure solution car cela incite à traiter plutôt les petites masses d'eau.

M. PERROCHON pense que le problème des pollutions diffuses est compliqué et qu'on n'y trouvera des solutions qu'à moyen terme (2033 voire 2039). Il prend l'exemple du contrat territorial du captage de Brion : on en est au 2^e programme d'actions et on constate une légère amélioration vis-à-vis des concentrations en nitrates. L'Agence de l'Eau concentre ses moyens sur ces zones de captage pour en faire des sites pilotes et se donner le temps de construire des systèmes qui seront vulgarisables demain.

M. VAUCLIN rappelle qu'il existe des alternatives, par exemple l'agrobiologie. C'est une solution au problème des pesticides, c'est moins vrai sur la question des nitrates. C'est compliqué à mettre en œuvre, ce n'est pas la panacée, ça ne se fait pas en claquant des doigts. Même si l'Agence de l'Eau montre de la bonne volonté, il existe un certain nombre de blocages, en particulier économiques. Il y a aussi une résistance de la PAC, le problème des filières amont et aval... La vente de pesticides représente 2 Milliards d'€ quand le plan Ecophyto ne représente que 100 Millions d'€. Les déterminants sont ailleurs.

M. PERROCHON rappelle que sans économie, il n'y a pas d'homme et pas d'environnement. Il faut trouver un équilibre.

M. VAUCLIN indique que l'économie actuelle est productiviste. La profession a accompagné la mécanisation ce qui a entraîné une suppression massive des emplois dans l'agriculture. Une agriculture plus extensive ferait augmenter le nombre d'actifs. Il ne faut pas oublier également que sans pétrole, tout se casse la figure. Cette politique est responsable de nombreux dégâts humains et environnementaux.

M. PERROCHON dit qu'une des solutions au problème des phytos est l'agriculture bio mais ce n'est pas possible partout. On essaie actuellement de réinventer un système, qui soit vulgarisable pour le plus grand nombre. Il faut savoir que c'est une préoccupation mondiale : quelles solutions nouvelles pour détruire les adventices ? Certains, comme la France, choisissent des itinéraires mécaniques et la robotisation. D'autres, comme les USA, conservent un certain nombre de produits et cherchent à pulvériser uniquement sur l'adventice. Il y a comme ça 4 ou 5 systèmes à l'étude à l'échelle planétaire. C'est une période difficile à traverser mais il croit en l'inventivité des hommes. Il ne faut pas oublier également l'augmentation de la démographie, surtout dans les métropoles, qui conduit à l'apparition d'1 million de nouveaux usagers et consommateurs à chaque recensement.

M. David BRUNET (*AELB*) pense qu'un des leviers est de remettre de l'agronomie dans nos systèmes. C'est l'objectif du conseil prodigué sur les aires d'alimentation de captages. Il faut travailler sur la mise en place de systèmes exemplaires et de nouvelles filières. Vis-à-vis du risque morphologique, les syndicats de rivière travaille à l'échelle des cours d'eau. Pour les pollutions diffuses et les problématiques d'érosion, il faut commencer à travailler à l'échelle du bassin versant : replanter des haies, restaurer des zones humides, des zones tampons. Il faut accompagner les agriculteurs pour faire évoluer les pratiques de fertilisation et de traitement.

M. JOURDAIN croit également en l'inventivité des hommes. Les décisions radicales ne sont jamais très bonnes et il ne faut pas croire que nous avons la science infuse. Ok pour le bio mais les solutions viendront de la diversité des pratiques. Il faut améliorer le système dans son ensemble. Sur les enjeux, il y a bien sûr des problèmes de continuité mais la qualité des eaux de surface semble prépondérante. En effet, nous avons un objectif qui est de moins toucher aux eaux souterraines. La situation de nos captages n'est pas brillante. Il faudra de plus en plus s'approvisionner par les eaux de surface. Il est urgent de sécuriser l'alimentation en eau potable pour nos habitants et nos industries. Il faut trouver une solution sans revenir à la charrue. La qualité des eaux de surface est donc un axe prioritaire. Le Cher semble relativement en bonne santé mais il faut travailler sur nos petits bassins en amont qui l'alimentent.

M. VAUCLIN indique que le Cher apparaît en bon état mais qu'on a quand même des soucis à se faire. Il y a de plus en plus d'étiages sévères. On voit apparaître des cyanobactéries en rivière, qui ont entraîné des mortalités de chiens.

M. JOURDAIN dit qu'on sait que c'est une conséquence du réchauffement climatique.

M. VAUCLIN précise que le réchauffement climatique ne fait que révéler des problèmes préexistants.

M. JOURDAIN pense que l'objectif prioritaire à horizon 5 ans est la création d'une station de traitement de l'eau du Cher pour arrêter de pomper dans la nappe du Cénomaniens.

M. PERROCHON souhaite lier ces problématiques de qualité à celle de la quantité. Heureusement que Rochebut était là cet été pour soutenir l'étiage du Cher. Montluçon et Vierzon ont eu des frayeurs. On ne peut pas dissocier le petit cycle et le grand cycle. Il faut faire des études pour chiffrer le nombre de m³ qui passent chaque année sur nos territoires. Les crues représentent des volumes d'eau considérables. Il nous faut réguler ces flux.

M. DE LESPINAY prend l'exemple d'autres pays qui ont misé sur le stockage (*mer d'Aral, Colorado, Espagne*) : le résultat a été désastreux. On a vu des diminutions de débit de l'ordre de – 50 à – 75 %. Si l'on prend l'exemple de la Bretagne, les 17 000 plans d'eau évaporent plus d'eau que la quantité consommée pour l'alimentation en eau potable. Le député européen Benoît BITEAU montre que l'on peut économiser de l'eau en changeant certaines cultures. Si on commence à stocker de l'eau, on part mal car ce cycle n'a pas de fin. On accélèrera l'évaporation. Il faut au contraire rétablir des milieux fonctionnels. Il est d'accord sur une chose : on a trop tapé dans la nappe du Cénomaniens. A noter qu'en 1947, le débit de la Loire à Orléans était de 15 m³/s et aucun dégât n'a été constaté car l'eau était de bonne qualité à cette époque.

Mme FROGET est d'accord pour ne pas implanter de retenues, cependant on observe des difficultés dans la mise en place des actions de rétablissement de la qualité fonctionnelle des cours d'eau. Les particuliers, les élus disent « Pourquoi voulez-vous changer ? On a toujours fait comme ça, ça fonctionne très bien. Heureusement qu'on avait les ouvrages, on avait de l'eau. » Alors que la désoxygénation dans les biefs entraînait au contraire de fortes mortalités piscicoles. C'est toujours la faute du voisin. Comment convaincre face à ce discours ?

M. CHIQUET pense qu'il faut expliquer les choses, la communication locale est à approfondir.

M. Jacques GODIN (*ASME 41*) indique que ce n'est pas parce qu'un contrat territorial existe que les particuliers sont bien informés. L'éducation et la communication sont des choses importantes. Il demande si les capacités de financement des syndicats sont un paramètre pris en compte dans le dimensionnement des actions ?

M. BRUNET répond que les contrats territoriaux sont calés aux volumes financier et humain des syndicats. On vérifie également que les travaux ont de grandes chances de se faire et notamment que le débat local est apaisé.

M. JOURDAIN indique que la GeMAPI complique les choses. Pour sa part, il fait varier la taxe GeMAPI chaque année, en fonction de la programmation des syndicats. Cette taxe ne peut pas être fixe. Il faut prioriser.

Mme FROGET indique que le bassin du Fouzon est couvert par 3 syndicats. On demande la même chose tous les ans pour lisser et éviter des fluctuations trop importantes.

M. PERROCHON pense que la taxe GeMAPI est le seul moyen de financer les contrats territoriaux. Elle est votée chaque année par chaque EPCI. Il faut éviter une trop forte variabilité mais parfois il n'y a pas beaucoup de moyen de faire autrement.

M. Jean-Louis CHERY (*Association des Maires d'Indre-et-Loire*) trouve que la GeMAPI marche bien, sauf quand on a dans son syndicat une Métropole, pour laquelle le montant est bridé à 1,2 %. Sur le plan de la communication, il y a besoin de messages clairs à l'attention des riverains. Certaines problématiques apparaissent contradictoires. Un seul exemple : comment leur expliquer qu'il y a des cyanobactéries et de la jussie sur le Cher sauvage et pas sur le Cher canalisé, alors que c'est la morphologie du premier qui est favorisée ?

M. PERROCHON conclut le débat à 11h15.

3°) Point d'information sur l'état d'avancement du projet de contrat territorial « Cher canalisé et affluents »

Mme Virginie SAUTER (*Nouvel Espace du Cher*) présente le diaporama correspondant.

M. DE LESPINAY indique qu'il faut se poser la question du devenir du barrage de Rochepinard après 2024 (*il ne se passera rien avant à cause des Jeux Olympiques*). La continuité sédimentaire n'y est pas rétablie. Une étude avait été portée par l'EP Loire. Où en est-elle ? L'équipement de Savonnières est une bonne chose. Il est à signaler que 300 aloses y ont été bloquées en 2019. Il se félicite d'un changement de paradigme chez le NEC. Que signifie « gestion des débits » dans la présentation ?

Mme SAUTER indique qu'il s'agira de travailler sur les masses d'eau où des assecs sont observés (*Filet, Rennes*).

Sur la question de l'ensablement, M. CHERY indique que des études ont été menées depuis 2-3 ans. La question principale est : où trouver les sous ?

M. MIOT trouve que la vérification des capacités de financement qui est faite par certains relève presque de l'ingérence.

M. CHERY rappelle que 5 scénarii plus ou moins coûteux ont été étudiés. La question centrale est : où faire passer l'eau pour faire partir une partie du banc de sable ?

Mme SAUTER évoque un courrier du NEC qui indique ne pas souhaiter retenir le scénario dit « ambitieux », à cause de son impact trop important sur les loisirs. Une expérimentation a été menée en 2019 pour déplacer une partie du sable au niveau de la tête du banc.

M. DE LESPINAY demande s'il ne serait pas judicieux d'utiliser des déflecteurs, comme sur la Loire aval.

M. MIOT dit qu'il faut remonter à l'origine du problème. Le Lac de Saint-Avertin est un ancien méandre du Cher. Il est passé de 80 m à 200 m de large, pour le même débit. La rivière essaie de reprendre un méandre. Déplacer le banc de sable rendrait obligatoire une réinjection à l'aval. Cela aurait un coût important en termes de transport et de dégradation des routes que la Métropole

serait incapable d'assumer. Une solution à moindre coût est de commencer par écrêter les bancs. On va voir ce que ça donne.

Mme SAUTER complète en disant que des données bathymétriques sont recueillies pour les comparer aux résultats de la modélisation. Cette question ne sera pas traitée dans le cadre du contrat territorial mais du PAPI de Tours.

M. CHIQUET constate que le projet de contrat recouvre une surface très importante. Il y a certainement des priorités à définir. Comment cela peut-il fonctionner ?

M. CHERY complète en indiquant que les priorités définies sont sur le Loir-et-Cher. Le ruisseau de Francueil, bien géré jusqu'ici, va devoir attendre plusieurs années. Que va-t-on dire aux riverains ?

Mme SAUTER indique que le dernier état des lieux du SDAGE a été pris en compte. Par exemple, le Bavet est prioritaire car présentant un objectif de bon état à court terme et des obligations règlementaires au regard de la continuité écologique.

M. BRUNET indique que le contrat territorial a été dimensionné aux capacités du syndicat. On ne peut pas tout faire, il faut prioriser les masses d'eau les plus proches du bon état. Il signale que le projet de contrat proposé fait débat au sein de l'Agence de l'Eau. Le SAGE Cher aval donne un cadre : 5 ouvrages maximum. L'avis du comité de bassin demande de chercher à équiper moins de 5 ouvrages. Le NEC propose d'équiper 5 ouvrages : il y a une difficulté. Le souhait de l'Agence est d'avoir une vue globale sur tous les ouvrages avant de s'engager. Le devenir de Grand Moulin n'est pas totalement décidé. Le projet de microcentrale à Rochepinard est un frein potentiel à l'optimisation de la gestion permettant le transit sédimentaire. A Civray, l'impact de l'étude des fondations de Chenonceau sur les modalités de gestion n'est pas connu. Il conviendrait d'attendre un peu. Cependant, le choix est subordonné à l'arbitrage des élus, au travers de l'avis motivé que donneront la CLE et le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau.

Mme FROGET interroge le Département de Loir-et-Cher sur ses modalités de financement des contrats territoriaux.

M. Fabien CAVAILLE (*Département de Loir-et-Cher*) indique qu'il n'y a pas de politique générale, pas de cadre ni de taux fixe. Les interventions se font au cas par cas, en piochant dans le produit de la taxe d'aménagement, pour compléter le cas échéant à 80 % les financements apportés par l'Agence de l'Eau et la Région.

M. CHERY rappelle que la CLE a voté un nombre maximal de 5 ouvrages. On savait par ailleurs que la rivière de contournement ne servirait que 3 à 4 semaines dans l'année. Tout ceci est un scénario de conciliation.

M. BRUNET indique que la parole des élus sera respectée, au travers de l'avis de la CLE et du CA de l'Agence.

M. DE LESPINAY souhaiterait connaître les résultats de l'expertise sur les fondations de Chenonceau. Cela permettra de se rendre compte qu'il est bâti sur du roc et que l'épisode du mois d'avril n'a été qu'un enfumage scandaleux.

M. MIOT rappelle que c'est l'histoire qui nous guide. Pour l'interdiction de l'extraction du sable en lit mineur, il s'agissait de l'écroulement du pont de pierre à Tours en 1978.

M. DE LESPINAY rappelle l'ampleur et l'impact des extractions de sable passées dans la Loire.

M. MIOT regrette que cela aboutisse à une logique de « tout ou rien ».

M. PERROCHON salue le travail du NEC, souligne sa compatibilité avec le SAGE et note les 5 millions d'€ qui seront investis dans les travaux pour les 6 années à venir. C'est une véritable révolution culturelle et technique qui est en train de voir le jour sur nos rivières.

4°) Questions diverses

M. Gérard CAMY (ARF) pense que le dérèglement climatique aura des impacts importants en termes d'inondations et de sécheresse. Il se demande où en est l'étude du potentiel énergétique du Cher. Il rappelle l'existence d'une nouvelle réglementation en date du 8 novembre 2019 qui vise à encourager la petite hydroélectricité.

M. DE LESPINAY propose quelques chiffres : pour un ancien moulin, remplacer une meule par une turbine représente de 18 à 36 kW quand une éolienne représente 1,5 à 4 MW. Le barrage d'Éguzon représente à lui seul l'équivalent de 2 000 microcentrales. Descartes, c'est ½ éolienne. L'exemple de Fontgombault est du même acabit : la microhydraulique ne présente pas assez de résultats relativement aux impacts sur le milieu.

M. PERROCHON ne veut pas opposer énergie et milieux, les deux aspects peuvent être complémentaires. Il clôture la réunion à 12h.

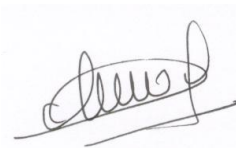
**Le Vice-président de la Commission Locale
de l'Eau du SAGE Cher aval,**

M. Serge PERROCHON



**Le Président de la Commission Locale
de l'Eau du SAGE Cher aval,**

M. Claude CHANAL



Annexe : Liste de présence

Bureau

Collège	Nom	Instance	Présence	Emargement
Elus	Serge PERROCHON (VP 18)	Association départementale des maires du Cher		Présent
Elus	Philippe JOURDAIN (VP 36)	Association départementale des maires de l'Indre		Présent
Elus	Dominique SEGUIN	Syndicat Mixte des Bassins Versants du Modon, de la Tourmente et de l'Indrois amont		Présent
Elus	Pierre JULIEN	Association départementale des maires de Loir-et-Cher		
Elus	Marie-Christine THIMONIER	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire		Présente
Elus	Jean-Louis CHERY (VP 37)	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire		Présent
Elus	Marc MIOT	Syndicat Mixte "Nouvel Espace du Cher"		Présent
Elus	Jean-Claude MORIN	Conseil Départemental du Cher		Excusé
Elus	Claude CHANAL (Pdt 41)	Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais		Présent
Elus	Louis DE REDON	Etablissement public Loire		Excusé
Elus	Bernard MARCHAND	Syndicat de la Vallée du Fouzon		Présent
Usagers	le Président ou son représentant	Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher	Anne BOURDIN	Excusée
Usagers	le Président ou son représentant	Association des Riverains de France	Gérard CAMY	Présent
Usagers	le Président ou son représentant	Association Régionale des FDAAPPMA Centre-Val de Loire	Jacky MARQUET	Excusé
Usagers	le Président ou son représentant	France Nature Environnement Centre-Val de Loire	Josselin DE LESPINAY	Présent
Usagers	le Président ou son représentant	UFC - Que Choisir Région Centre-Val de Loire	Jacky CHIQUET	Présent
Usagers	le Président ou son représentant	Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire	Benoît LEGERET	Présent
Usagers	le Président ou son représentant	UNICEM Centre-Val de Loire	Safiatou COULIBALY	Excusée
Usagers	le Président ou son représentant	Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher	Jacques GODIN	Présent
Etat	le Directeur ou son représentant	DDT de l'Indre	Hélène CATALIFAUD	Excusée
Etat	le Directeur ou son représentant	DDT d'Indre-et-Loire	Thierry JACQUIER	Excusé
Etat	le Directeur ou son représentant	DDT de Loir-et-Cher	Christine LLORET	Présente
Etat	le Directeur ou son représentant	DREAL Centre-Val de Loire	Morgane GUILLOT	Excusée
Etat	le Directeur ou son représentant	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	David BRUNET	Présent

Comité technique associé

Nom	Qualité	Emargement
Mathieu ROUSSEAU	FDAAPPMA du Cher	Excusé
Bruno BARBEY	FDAAPPMA de l'Indre	Excusé
Grégoire RICOU	FDAAPPMA d'Indre-et-Loire	Excusé
Vincent VAUCLIN	AFB - DR Centre - Val de Loire	Présent
Mylène MOREAU	Agence Régionale de la Biodiversité Centre - Val de Loire	Excusée
Christelle LESPRIT	Conseil Départemental du Cher	
Christophe LUMET	Conseil Départemental de l'Indre	Excusé
Marie-Cécile FISSON	Conseil Départemental d'Indre-et-Loire	Excusée
Fabien CAVAILLE	Conseil Départemental de Loir-et-Cher	Présent
Marie GANTET	Chambre d'Agriculture de l'Indre	Présente
Isabelle BERTRAND	Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire	Excusée
Benoît CHAUMEAU	Chambre d'Agriculture du Cher	Présent
Valentine FROGET	Pays de Valençay en Berry	Présente
Virginie SAUTER	Syndicat Mixte "Nouvel Espace du Cher"	Présente
Titouan GALLAIS	Syndicat Mixte "Modon, Tourmente et Indrois amont"	Présent